



Décret n° 2008-733 du 25 juillet 2008 créant un Comité de lutte contre la grippe

25/07/2008

Ce texte crée un Comité de lutte contre la grippe placé auprès du ministre chargé de la santé - Ce Comité apporte une expertise sur l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour contrôler et réduire l'impact d'une épidémie de grippe ou d'une pandémie grippale.